Conseil des droits de l’homme

30e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Burkina Faso**

Genève, le 7 mai 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Burkina Faso et la remercie pour la présentation de son rapport.

La Suisse note avec satisfaction les efforts entrepris par le Burkina Faso suite à son 2ème Examen périodique universel, notamment l’adoption d’une Stratégie nationale de prévention et d’élimination du mariage d’enfants.

La Suisse salue également la ratification par le gouvernement burkinabé du Protocole facultatif à la Convention contre la torture. Elle reste cependant préoccupée par les cas de torture recensés dans les prisons burkinabées, notamment lors des périodes de garde à vue. La Suisse **recommande au Burkina Faso de rendre opérationnel l’Observatoire national de prévention de la torture dans les plus brefs délais.**

Malgré l’adoption du Programme national de lutte contre le travail des enfants dans les sites d’orpaillage et carrières artisanales, les violations des droits de l’enfant persistent dans le secteur extractif. **La Suisse recommande au gouvernement burkinabé d’appliquer effectivement les législations nationales relatives à la traite, au travail et à l’exploitation des enfants.**

Je vous remercie.